



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur l'absence d'action contre les check-points des trafiquants de stupéfiants

Question écrite n° 15058

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les nombreux « *check-points* », ces barrages routiers qui fleurissent dans Marseille et la circonscription de Mme la députée, et qui interdisent la libre circulation des citoyens. Ces barrages, faits de palettes, de plots ou de blocs de béton, sont gardés par des guetteurs armés de pistolets et de *talkie-walkie* qui contrôlent l'ensemble des passages des habitants près des points de *deal*. Certains de ces points, dans sa circonscription, génèrent jusqu'à 100 000 euros par jour, attisant les règlements de compte, (50 morts depuis un an). Le trafic de stupéfiants mène une vie insoutenable aux honnêtes habitants de ces quartiers, faites de menaces, d'intimidations et d'entraves au déplacement dans les quartiers tenus par les trafiquants de stupéfiants. La liberté de circuler est pourtant un droit fondamental reconnu. Elle lui demande donc ce qu'il compte enfin faire pour détruire ces barrages afin de restaurer la libre et sereine circulation des habitants dans ces zones de non-droit pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15058

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 913

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)